

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

**LA CREATION DE LA RESERVE DES IMPRIMES
DU FONDS ANCIEN
DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE NEVERS**

Stéphane Bassinet

**sous la direction de M. Dominique Varry
Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

41

1993

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de bibliothèque**

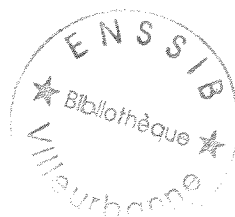
MEMOIRE D'ETUDE

**LA CREATION DE LA RESERVE DES IMPRIMES
DU FONDS ANCIEN
DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE NEVERS**

Stéphane Bassinet

sous la direction de M. Dominique Varry

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**



1993
DCB
HA

1993

52 f.

**LA CREATION DE LA RESERVE DES IMPRIMES
DU FONDS ANCIEN
DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE NEVERS**

Stéphane Bassinet

RESUME

Comment fut créée la réserve des imprimés de la bibliothèque municipale de Nevers. A partir de cet exemple, on a tenté de faire le point sur les méthodes de conservation, de traitement et de mise en valeur des fonds rares et précieux, et d'établir une liste de critères de choix des documents.

DESCRIPTEURS

document ancien — fonds réserve — *bibliothèque publique Nevers — conservation document — critères — catalogage — mise en valeur.

ABSTRACT

How was created the rare books section of the public library Nevers. Thanks to this exemple, it was tried to take stock of rare books preservation, cataloging and reclamation methods, and to draw up a list of choice criterions of documents.

KEYWORDS

old document — rare books collection — *public library Nevers — document preservation — criterion — cataloging — reclamation.

Nous tenons à remercier Mlle DUPONT, directrice de la bibliothèque municipale de Nevers et M. MONTARNAL, conservateur, pour leur aide précieuse et leur constant dévouement, ainsi que tout le personnel de l'établissement pour sa disponibilité et son accueil.

Remerciements à Mlle REYNIER, ancienne directrice de la bibliothèque départementale de prêt de la Nièvre, aujourd'hui conservateur à la Réserve de la bibliothèque nationale, et à M. TOULET, conservateur dans le même service, pour les conseils judicieux qu'ils nous ont prodigués lors de nos entretiens.

Remerciements à M. JOLINOM, du service de phanérogamie du museum national d'histoire naturelle, et à M. DUPUIGRENET-DESROUSSILLES, conservateur de l'inventaire général de la Bibliothèque nationale pour leur aide aussi diligente qu'efficace.

INTRODUCTION

La bibliothèque municipale de Nevers est une structure sans annexe, animée par vingt-quatre personnes encadrées par deux conservateurs territoriaux. Son installation, il y a dix ans tout juste, dans un ancien couvent d'Ursulines du XVIIème siècle magnifiquement restauré, lui a permis de prendre une ampleur sans précédent et d'atteindre aujourd'hui cinq mille lecteurs, c'est à dire 12% de la population neversoise, de prêter en 1992 près de quatre-vingt trois mille documents, et d'en donner quatre mille autres en consultation. En cours d'informatisation, la bibliothèque n'oublie pas son patrimoine et ses deux grands secteurs : le fonds nivernais et les fonds anciens. C'est dans le cadre de ceux-ci que s'est inscrit notre stage.

Le fonds ancien de Nevers, dans sa grande part dépôt d'Etat, ne correspond pas à la définition classique d'"ancien". On y retrouve en effet des ouvrages allant du XVIème siècle jusqu'à la première décennie du XXème. Il s'agit en fait de trois fonds distincts :

— *Le fonds Séminaire*, formé par la saisie en 1905 de la bibliothèque du grand séminaire de Nevers, réunissant 3813 n° d'inventaire, fonds mort en 1905.

— *Le fonds Evêché*, formé par la saisie en 1905 de la bibliothèque de l'évêché de Nevers, qui faillit être restitué à l'Eglise dans les années 40, réunissant 2487 n° d'inventaire, fonds mort en 1905.

— *L'Ancienne Série* formée par les saisies révolutionnaires dans les congrégations religieuses du Nivernais, au chapitre cathédral de Nevers, ainsi que chez quelques émigrés. S'y ajoutent quelques autres dépôts de l'Etat et les acquisitions de la bibliothèque jusque vers 1915, en tout 16283 n° d'inventaire.

Le but de notre stage consistait en la création de la réserve de ces trois fonds et dans la préparation du traitement et de l'exploitation des documents choisis. Il nous était impossible de traiter les 22583 n° d'inventaire. Il fut donc décidé, en accord avec la direction, que nous ne nous occuperions que des monographies imprimées. Il était évident que, durant notre travail en rayon, nous devrions mettre à part et signaler les manuscrits et les documents relevant du fonds régional¹.

Le principe d'une réserve des livres imprimés n'est guère récent. Mme Veyrin-Forrer² le fait remonter à Thomas Bodley au début du XVII^e siècle et, en France, à l'inévitable Van Praët à la fin du XVIII^e siècle. La règle en demeure, aujourd'hui encore, toujours la même : offrir une situation privilégiée à des livres particuliers. Néanmoins, quand on désire créer une réserve, comme celle du fonds ancien de la bibliothèque de Nevers, on se trouve confronté, au-delà du principe inchangé, à la question : comment faire *aujourd'hui* ? En effet les modalités ont bien évolué depuis les premières tentatives : la conservation, les critères, le traitement du document, sa communication, sa mise en valeur aussi, bénéficient de nouveaux horizons et de nouvelles techniques qu'on ne peut ignorer.

A partir de notre travail de création de la réserve du fonds ancien de Nevers, nous tenterons de faire le point sur la conservation, les critères de choix, le traitement, la communication et la mise en valeur des documents concernés dans un souci d'adaptation aux petits fonds (moins de 30000 documents, près de 1000 en réserve) et en particulier à celui de Nevers.

¹ Précisons que la plupart des manuscrits et tous les incunables avaient déjà été versés à la réserve.

² VEYRIN-FORRER, Jeanne, *Les réserves*, p.65

PREALABLES

Ce mémoire, en liaison étroite avec le travail concret d'une création de réserve, ne se veut pas un lieu de réflexion sur le concept mais sur les modalités. Cependant, pour fonder ce travail, il convient de se demander ce que doit être une réserve aujourd'hui. Nous ne nous intéressons pas aux idées de sanctuaire, de musée du livre, d'un lieu clos, dépositaire d'une mémoire à transmettre aux générations, et on en oublie. La réserve est, nous semble-t-il avant tout, un lieu de techniques réunissant les ouvrages les plus rares et les plus précieux certes, mais incluant aussi les documents fragiles, vulnérables afin de leur donner à tous des conditions de conservation et de communication en rapport avec leur particularité. Il ne peut être question de *sacralité* mais d'*efficacité*. Pourtant la réserve n'a pas qu'un rôle de préservation du document; elle existe aussi pour le mettre en valeur dans toute son originalité. Et on touche ici au paradoxe de la réserve : *cachez pour montrer*. C'est à l'intérieur de ce paradoxe que la réserve trouve sa raison d'être, c'est dans l'équilibre entre ces deux fonctions que le responsable trouve son rôle. Ainsi la ligne de force de tout notre travail à Nevers se révèle tracée :

- construire une réserve sur des critères raisonnés en fonction de ces principes.
- préparer aux documents le traitement le plus approprié

Il est difficilement concevable d'effectuer correctement un tel travail sans une bonne connaissance des fonds concernés. Se renseigner sur leur histoire, étudier catalogues et registres (souvent succincts), ne remplace pas le contact direct avec les collections. L'idéal eût bien sûr été de procéder à un récolement des trois fonds, mais le temps manquait. C'est donc après la découverte, et seulement

quelques jours de "sondages" dans le magasin, que nous nous sommes attachés à la création de la réserve.

I LA CONSERVATION DES DOCUMENTS

Le concept de réserve renferme la notion de livres particuliers, mais aussi celle d'un lieu particulier pour les conserver, laquelle sous-entend, au-delà du lieu, des conditions de conservation. Nous aurions pu placer ces considérations dans les préalables, nous avons préféré en faire un chapitre à part, tant elles nous semblent d'une autre importance que les précédentes.

A) LE LIEU

La première étape d'une réserve consiste donc dans le choix d'un lieu où stocker les livres élus. Evidemment, celui-ci doit répondre à certains critères énoncés pour la plupart ci-dessous. La réunion du plus grand nombre, sinon de la totalité de ceux-ci, est considéré aujourd'hui comme le meilleur passeport pour l'avenir des documents.

1) Un lieu fermé

Il est nécessaire avant tout de disposer d'un lieu fermé à clef¹ (si possible avec une porte de sécurité comme Nevers en possède une), et en dehors du magasin général. Existent, il est vrai, des réserves qui sont en fait une partie grillée du grand magasin. Cette solution présente le défaut ne n'être en aucun cas une protection contre le feu, l'eau, l'atteinte des champignons, des bactéries ou des insectes, au cas où ces catastrophes se déclareraient dans le magasin, et l'autre défaut de ne pouvoir contrôler efficacement ce qui suit.

¹La solution d'armoires fermées installées dans un ou des bureaux, ou dans le magasin général ne nous semble pas une solution offrant toutes les garanties de sécurité

2) Humidité relative & température

Tous les personnels en charge de documents anciens sont aujourd'hui sensibilisés aux questions de l'humidité et de la température. Il est souvent difficile, pour des raisons de surface du magasin général et de crédits alors nécessaires, de les contrôler pour l'ensemble des documents. Il semblerait donc plus judicieux de concentrer ces efforts sur ceux de la réserve. Nous avons trouvé à Nevers un lieu préparé à cet effet, c'est à dire possédant un appareil de climatisation réglant aussi le problème d'assèchement que posent les climatiseurs ordinaires par un système d'évaporation. Ce genre d'appareil paraît proposer de bonnes conditions pour l'ensemble des documents : autour de 17° et entre 50 et 60% d'humidité relative. Par sécurité il est judicieux d'installer un thermo-hygromètre enregistreur dans la réserve afin de vérifier régulièrement les performances de ces appareils susceptibles que sont les climatiseurs.

3) Lumière

a) Extérieure

Il faut limiter au maximum les ouvertures de la réserve sur l'extérieur des bâtiments. Tout d'abord pour éviter les inondations en cas de grosses précipitations¹, ensuite pour limiter la dégradation des documents par la lumière directe ou diffuse. Si comme à Nevers existent une ou des ouvertures et qu'on ne peut d'une manière ou d'une autre les condamner, on doit recourir à des rideaux aveugles ignifugés, ou mieux, à des volets intérieurs.

b) Intérieure

La réserve est donc une pièce noire, qu'il faut pouvoir éclairer. Les documents en réserve sortant peu, on peut supposer que cette pièce demeure tout le

¹ Il semble donc nécessaire de faire vérifier régulièrement l'étanchéité de toutes les huisseries de la réserve.

temps, ou presque, dans l'obscurité. Il semble donc qu'un simple éclairage au néon¹ puisse convenir, des néons filtrés ne s'imposant pas dans ce cas.

4) Accès

Il peut être nécessaire, pour des raisons de sécurité, que tout le personnel sache où trouver la clef de la réserve. Aussi nous conseillerions plutôt, dans les petites structures, de laisser cette clef dans un endroit fixe connu de tous, avec bien sûr des doubles pour les conservateurs ayant à travailler dans la réserve. Dans ce type de structure, on peut même envisager que seuls les conservateurs aillent chercher les ouvrages demandés, ce qui permet d'en vérifier immédiatement et hors de la présence du lecteur la pertinence de la communication.

5) Quelques petites choses

Il est bon d'éviter dans les réserves les conduites et les réservoirs d'eau. Il est souvent difficile de les déplacer. On ne peut alors que se sécuriser en en faisant vérifier régulièrement la bonne étanchéité.

B) CONDITIONNEMENT

1) Rayonnages

Le rangement par format² s'impose, non point tant pour une question de gain de place que pour éviter que les grands volumes ne s'affaissent, étant mal soutenus par les petits. Il est de bonne tradition de serrer suffisamment les volumes pour éviter le même affaissement si nuisible aux reliures, mais néanmoins pas trop, pour ne pas les écraser ni les endommager en les sortant des rayons.

¹ préférable à l'ampoule à incandescence pour des raisons de fiabilité de l'installation.

² Voir III, A), 1), a) cotation

2) Mise en état et équipement du volume

Par sécurité on ne devrait jamais confier un volume de réserve à restaurer à un relieur dont la réputation n'est pas confirmée. Sablé ne prenant plus que rarement des restaurations provenant d'autres fonds que les grandes collections nationales, le problème est posé¹.

En ce qui concerne le nettoyage des volumes, un simple dépoussiérage est le mieux si on ne dispose pas d'outils adéquats et d'un personnel moindrement sensibilisé au livre ancien. Le nettoyage à l'aide d'un chiffon humide imbibé de savon Brecknell puis, après séchage, un passage léger à la cire 212 (ou similaire) constituent une méthode qui a fait ses preuves.

Je ne parle pas ici des reports de cote intérieure au volume; voir III, A), 1), c) Inscription de la cote et estampillage.

On nous dira qu'une étiquette, la plus petite possible, fixée à la colle Rémy n'endommage pas les reliures. Nous préférerions dans le cas d'une réserve leur trouver un substitut. Pour les volumes nécessitant des boîtes en carton neutre : recueil d'estampes, volumes reliés endommagés, brochures dans un état autre qu'excellent, reliures à fermoirs métalliques (pour éviter de griffer les voisines), très belles reliures (semées, à la fanfare, ou simplement richement estampées), la question ne se pose pas, on appose bien une étiquette mais sur le conditionnement. Pour tous les autres cas, et à l'instar de nombre de bibliothèques étrangères, nous serions tout à fait favorable au remplacement de l'étiquette collée sur la reliure par un signet en papier fort neutre portant la cote écrite au crayon à papier

¹ Voir TOULET, Jean, *La restauration des livres*.

II PASSAGE EN RESERVE : METHODE DE TRAVAIL ET CRITERES

A) TRAVAIL EN RAYON

Les catalogues surtout, mais aussi les registres, n'offrant pas toujours tous les renseignements nécessaires le travail en rayon est indispensable. Nous n'insisterons pas sur sa méthode (seuls les critères posent problème) : prendre chaque numéro d'inventaire, chaque volume en main en posant la question : passer en réserve ou pas. Le doute quant à la réponse montre la nécessité d'un autre travail : celui sur bibliographies

B) TRAVAIL SUR BIBLIOGRAPHIES

1) Ponctuel

C'est le cas du doute évoqué plus haut : doute sur l'identification d'un auteur, d'un titre, d'une édition. La bibliographie¹ permet alors de lever les zones d'ombre. Le même travail forcément ponctuel (on ne peut vérifier tous les ouvrages) permet d'estimer la rareté d'un document : absent du catalogue de la Bibliothèque Nationale, signalé chez Brunet², Barbier³ ou Quérard⁴...

2) Plus général

Lorsqu'on connaît bien les spécificités thématiques de son fonds, il semble très bienvenu, quand le temps le permet, de travailler avec les bibliographies spéciali-

¹Catalogue général de la Bibliothèque nationale le plus souvent

²BRUNET, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*

³BARBIER, Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*

⁴QUERARD, Joseph-Marie, *Les supercheres littéraires*

sées dans ces spécificités afin de recenser plus précisément qu'avec une bibliographie générale les ouvrages et éditions particulièrement rares ou particulièrement importants. Nous n'avons hélas pu effectuer ce travail à Nevers puisque nous n'avions pas à notre disposition ces précieux outils de travail. Nous eussions aimé pourtant examiner de près les bibliographies de sciences religieuses¹ et de droit afin que notre tri fût plus efficace.

Le travail sur bibliographies permet en fait de définir et d'appliquer deux critères de mise en réserve, celui de l'intérêt du texte et celui de la rareté de l'édition, aussi allons-nous les retrouver immédiatement ci-dessous.

C) CRITERES

Il semble nécessaire de préciser ici que si le travail en rayon et le traitement des documents ont pris plus de la moitié du temps de notre stage, l'autre moitié fut consacrée à l'établissement d'une liste fixe de critères de passage en réserve. la liste justifiée qui suit ne se veut en aucun cas valable pour tous les fonds quelqu'en soient les richesses et les dimensions, mais un outil définitif pour la première étape de la réserve du fonds ancien de Nevers et un exemple à retravailler et à modifier dans l'optique d'autres collections.

DES CRITERES LARGES

Nous avions dans l'idée avant de débiter notre stage de ne pas reprendre tels quels les critères anciens tenant au sacro-saint "rare et précieux", mais de définir des critères plus larges. Les seuls caractères "rare et/ou précieux", pour efficaces qu'ils soient peuvent aujourd'hui paraître étroits. En effet ils ne prennent guère en compte par exemple les questions d'état de conservation, de fragilité ou de convoitise du lecteur; nous aborderons ces questions dans le détail pour chaque ru-

¹ Voir : CHARON, Anne, BLECHET, Françoise, *Ouvrages de référence pour le traitement et l'exploitation de livres anciens*, VII Répertoires par genres et par thèmes, 3. Ouvrages religieux.

brique de la liste. Mais des raisons d'ordre général nous ont conforté dans l'idée de critères larges. Tout d'abord la taille des fonds. Compte tenu de la relative modestie des collections de Nevers, nous pouvions, sans risque de créer une réserve trop difficile à stocker, appliquer des critères vastes, peu courants, mais qui prennent mieux en compte la réalité de certaines catégories de documents (par exemple les brochures). D'autre part, les conditions de conservation constatées dans le magasin général (humidité, risques d'inondation, température, lumière même) nous ont poussé à recevoir le plus d'ouvrages possible dans la réserve, et particulièrement les documents vulnérables. Enfin, cette raison a sa légitimité, donc son importance, la politique de la bibliothèque s'oriente depuis des années dans le sens de l'ouverture et de l'innovation. C'est donc en plein accord avec les conceptions de la maison que nous avons appliqué la liste de critères ci-dessous.

ORGANISATION ET FONDEMENTS DE LA LISTE

Nous avons choisi, pour la clarté du propos, d'organiser la liste de ces critères en les regroupant par paramètre (date, reliure...) en discernant les critères suffisants et les critères combinés. Il nous faut préciser qu'il y a en tout et pour tout , pour nous, quatre agents (en interconnexion constante) qui permettent de transformer un simple paramètre en critère discriminant : la rareté, la raréfaction, la fragilité et l'intérêt

La rareté

C'est le premier agent qui vienne à l'esprit; et dans le même temps, apprécier la rareté d'un ouvrage n'est pas chose aisée. En effet il faut connaître le tirage de l'édition mais aussi le nombre d'exemplaires qui nous sont parvenus. cela implique outre une connaissance des pratiques éditoriales de l'époque, une bonne connaissance des collections publiques et privées ainsi que des ventes. De plus posséder une solide connaissance du livre ancien en général permet de juger de la rareté d'une typographie ou d'une reliure.

La raréfaction

On pensera moins facilement à la raréfaction comme agent pouvant transformer un paramètre en critère, et pourtant elle a son importance. Par exemple la lente disparition des ouvrages imprimés sur papier acide nous pose devant un cas de raréfaction contemporaine. Selon le schéma évoqué plus haut l'agent raréfaction fait du paramètre papier acide un critère de mise en réserve. Mais d'autres documents se raréfient : les plaquettes, les bulletins, les feuilles isolées. Le cas ne s'est pas présenté pour nous à Nevers mais il faudrait pourtant réfléchir à l'éventualité de faire passer ces ouvrages souvent négligés en réserve pour raison de raréfaction.

La fragilité

La fragilité est le troisième agent. Prenons l'exemple des brochures. Le paramètre du brochage n'est pas en soi un critère de mise en réserve; c'est parce qu'une brochure est vulnérable qu'il faut au cas par cas se poser la question de la réserve. Il est important selon nous de toujours avoir le réflexe de considérer la fragilité d'un ouvrage et nombre de critères ci-dessous ressortissent directement à elle : la reliure en peau grattée, celles présentant des décors etc.

L'intérêt

L'agent "intérêt" recouvre deux réalités : l'intérêt du texte et l'intérêt de l'objet. Nous traitons plus bas l'intérêt du texte comme un paramètre en soi, mais l'intérêt de l'objet reste un agent agissant sur de nombreux paramètres (reliure, illustration, date et lieu d'édition...). Nous entendons par là et par exemple l'une des premières occurrences d'une nouvelle technique, un décor (armes...) ou encore une forme (formats atlantique...), en un mot tout ce qui fait l'originalité d'un volume

1) Paramètre de date

a) *Le terminus ad quem*

Il est légitime aujourd'hui, nous semble-t-il de considérer que tous les ouvrages du XVIème siècle doivent passer en réserve. L'état de conservation de la grande majorité de ceux que nous avons vu à Nevers n'exigeait en rien cette mesure, leur seule antiquité nous y a amené. Aussi tout ouvrage antérieur à 1601 est passé en réserve¹.

b) en composition

— avec le paramètre illustration :

Pour protéger les livres illustrés, objets de convoitise susceptibles d'être découpés ou déchirés, nous avons décidé de passer en réserve tout document antérieur à 1801 présentant des gravures, ou antérieur à 1830 présentant des lithographies : nous entendons exclusivement les planches, figures, frontispices, titres gravés ornés, ou vignettes en rapport avec le contenu du texte. Il eût été séduisant de pas composer le paramètre de l'illustration avec des limites de date, mais nous eussions obtenu un peu trop de documents pour la réserve. Aussi avons-nous posé arbitrairement, avouons-le, les dates de 1801 pour les gravures, et de 1830 pour les lithographies puisque c'est à peu près à cette époque que le procédé se généralise.

— avec le paramètre du brochage papier:

Parce qu'elles sont relativement rares aujourd'hui, et surtout fragiles, nous avons passé en réserve toutes les brochures papier antérieures à 1801. Nous avons choisi cette date puisque la fin du XVIIIème siècle marque l'abandon des brochures en papier peint fleuri, dominoté, à motifs géométriques...

¹ Précisons que nous n'avons trouvé aucun incunable dans le fonds général, tous étaient déjà en réserve.

— avec le paramètre du lieu d'édition :

Croiser le critère de date avec celui de l'adresse revient à poser le problème délicat des incunables régionaux. Si le premier imprimeur apparaît dans une ville donnée en 1610 par exemple, il nous semble que tous les ouvrages imprimés dans cette ville entre 1610 et 1630 environ doivent passer en réserve au titre d'incunable régional. Le raisonnement peut s'étendre à une échelle internationale. Si tel pays ne connaît d'imprimeur qu'à partir de 1870, tous les ouvrages imprimés dans ce pays dans les vingt ou trente années suivantes ont droit au titre d'incunable et donc à la réserve. Il semble donc évident qu'on ne peut donner de critère général : seule la connaissance de l'histoire de l'imprimerie dans tel pays ou telle ville permet de définir ce critère de passage en réserve.

— avec le paramètre de la langue

Le problème se pose dans des termes voisins quant à la langue d'édition; ce problème se règle au cas par cas au moins pour les langues européennes. Par exemple, un ouvrage édité en italien en 1650 ne présentera aucun caractère de rareté alors qu'un volume édité la même année en vieux serbe relèvera directement de la réserve. A chaque occasion nous devons donc nous poser la question de savoir si, à l'époque de l'édition, la langue et le caractère utilisés peuvent être considérés comme peu édités ou couramment imprimés. Il semble moins délicat de trouver un critère forcément approximatif mais général pour les langues et les caractères non européens : tout ouvrage imprimé en langue et/ou en caractères non européens, donc orientaux essentiellement, avant 1875 passe en réserve.

2) Le paramètre touchant le texte et l'édition originale

Ce paramètre est difficile à définir précisément, mais pourtant il nous semble important. Nous nous sommes posé ce problème à Nevers à partir de l'édition originale des *Mémoires d'Outre Tombe*. Voilà un grand texte de la littérature française dans sa première édition; ne faut-il pas le faire passer en réserve comme

témoin ? Nous avons décidé que si. Il est absolument impossible de paramétrer de manière scientifique ce critère puisque le appréciation de "grand texte" possède une part réduite par la culture commune certes, mais réelle de subjectivité. On peut néanmoins poser que tout grand texte de la pensée ou de l'art européen (philosophie, théologie, sciences, histoire, droit, littérature...) dans sa première édition connue passe en réserve. On peut considérer aussi, mais la question est plus délicate et beaucoup plus sujette à caution, que tout texte dans son édition originale sortie de la plume d'un grand acteur de la pensée ou de l'art européen passe en réserve.

Bien sûr, la mention dans une bibliographie d'une édition rare ou inversement, l'absence de cette mention ou de l'ouvrage dans le catalogue de la Bibliothèque nationale fait passer l'ouvrage en réserve.

3) Le paramètre de l'éditeur commercial

IL est traditionnel de passer en réserve les ouvrages sortis des presses des grands éditeurs, essentiellement des XVIème et XVIIème siècles. Nous suivons cet usage justifié par la qualité des textes édités, des éditions intellectuelles et par la perfection du travail d'imprimerie. Ainsi Manuce, Elzevir, Plantin, Froben, Estienne, pour citer les plus célèbres, sont versés en réserve

4) Paramètres suffisants touchant l'illustration

Pour les critères combinés voir C), 1), b) en composition.

Pour des questions de rareté quelquefois (une illustration peinte à la main est toujours unique), de préciosité souvent et de fragilité toujours (dégradation des encres ou des peintures), tout ouvrage renfermant des illustrations en couleur doit, dans un fonds ancien semblable à celui de Nevers, passer en réserve.

La fragilité des photographies et la facilité avec laquelle on peut les décoller des pages d'un livre nous paraissent un critère suffisant pour que tout ouvrage en comprenant passe aussi à la réserve.

Le dépliant présente lui aussi une évidente fragilité. Tout ouvrage en possédant sortira donc du fonds général.

5) Paramètres touchant la typographie et le papier

Il arrive qu'on trouve des ouvrages imprimés dans des caractères peu courants tel le caractère de civilité. On peut alors considérer que ces ouvrages passent en réserve. Citons par exemple le cas de cet ouvrage de Nevers datant de la Restauration à destination d'un public aveugle, où les caractères en relief mais pas en braille bien sûr, imitent l'écriture cursive.

Nous avons décidé pour les mêmes raisons de relative rareté de faire entrer en réserve tout texte imprimé en deux couleurs (généralement noir et rouge).

Les ouvrages imprimés sur parchemin, velin, papier spécial, grand papier, sur tissus ou sur tout autre matériau passent bien sûr en réserve.

6) Paramètres touchant la reliure

a) la peau utilisée

Il nous semble qu'il n'y ait que deux critères suffisants touchant la peau : le maroquin et la peau grattée façon daim (beaucoup plus sensible aux taches que la peau lisse). Nous n'avons pas jugé à Nevers que le veau était une peau suffisamment rare pour passer systématiquement en réserve. Nous nous sommes contentés de croiser ce paramètre avec celui de l'état dans deux cas : le veau marbré (polychrome ou pas) dans un état très bon et le veau fauve ne présentant pas de taches (cette peau y est très sensible et mérite donc d'être protégée si elle demeure encore dans un très bon état). Pour devenir un critère, il faut que la reliure en parchemin soit de couleur ou présente des mentions, si possible manuscrites, trahissant qu'on a relié l'ouvrage dans la page d'un ancien livre.

b) Le décor

Tout décor des plats, hormis les filets utilisés seuls (1, 2 ou 3 le plus souvent), qu'il soit estampé à froid ou à chaud, est un critère suffisant. Le décor de l'entre-nerfs, presque systématique aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle doit pour devenir critère présenter soit un motif spécial (armes, chiffre...) soit une finesse particulière dans l'exécution.

c) Quelques particularités

La présence de fermoirs (métalliques, ou simples liens de cuir) ou le montage sur ais de bois, ou encore les tranches estampées à froid, par exemple, et plus généralement toute particularité de l'apparence du livre peut être considérée comme suffisante pour passer en réserve.

d) Le cas des brochures

Nous avons évoqué plus haut le cas des brochures en papier peint. Il faut maintenant envisager la question dans son ensemble. La fragilité des brochures doit poser la question de leur passage en réserve. Comme dans d'autres cas, on ne peut faire entrer toutes les brochures. Aussi avons-nous décidé de ne préserver que celles présentant un très bon état de conservation afin de le prolonger.

e) Les formats spéciaux et les cas particuliers

Les ouvrages ne présentant pas les formes habituelles ou les formats bibliographiques ordinaires peuvent passer en réserve : nain, volumen, atlantique... Il faut évoquer ici tous les documents conservés mais qui ne ressortissent pas au livre et pour lesquels la question du passage en réserve se pose : par exemple nous avons donné une cote réserve à deux beaux herbiers du siècle dernier sans toute-

fois les déménager dans la réserve pour des raisons de sécurité (risques d'insectes)¹.

7) Paramètres touchant les mentions d'appartenance et les mentions manuscrites

a) Les mentions d'appartenance

On considère généralement que la présence d'*ex dono* ou d'*ex libris* (gravés, manuscrits, armoriés) est un critère suffisant de passage en réserve. Dans un fonds comme celui de Nevers où plus de la moitié des documents présente une de ces caractéristiques, le critère devient inopérant. Nous avons donc dû trouver un moyen terme. Les noms revenant incessamment (Crosnier, Dufêtre ...) sont demeurés dans le fonds général, les plus rares sont passés à la réserve.

Nous avons procédé de même pour les estampilles : l'estampille du grand séminaire de Nevers est restée au fonds général, celle du collège de Vannes fut versée à la réserve.

b) Les mentions manuscrites

Toute page manuscrite dans un document, à la condition qu'il ne s'agisse pas d'une table des matières, est un critère suffisant. Il en va de même pour toute mention marginale. Evidemment ce qui vient manifestement de la main d'un bibliothécaire (mention de l'auteur portée au titre pour un ouvrage anonyme par exemple) doit être considéré comme inefficace

8) Paramètre concernant l'état

Il est difficile de théoriser le critère de l'état en tant que paramètre suffisant. Faut-il verser à la réserve un ouvrage parce qu'il est dans un tel état que la com-

¹ Il sera nécessaire, selon le conseil de M. Jolinom de l'Herbier national, de poser dans les cartons des plaquettes insecticides.

munication lui est nuisible ? Nous posons la question. Souvent cette solution peut apparaître comme un pis-aller à la restauration. Dans ce cas il vaut mieux selon nous retirer le document de la consultation purement et simplement. Aussi, mais nous savons que cette décision est contestable, n'avons-nous fait entrer dans la réserve de Nevers aucun ouvrage sous le critère de mauvais état. A l'inverse, un ouvrage dans un état si exceptionnel de conservation (reliure, papier) qu'on le dirait sorti des presses est, à Nevers, passé en réserve pour tenter de préserver cette exception.

III TRAITEMENT, EXPLOITATION ET MISE EN VALEUR

A) TRAITEMENT

1) Cotation et registre

a) Cotation

Pour les raisons de conservation évoquées plus haut, mais aussi de gain de place, nous avons adopté le système de cotation par format bibliographique strict; strict parce que nous avons séparé le petit in-8° et le grand in-12 qui avaient pourtant la même dimension. Nous avons par contre réuni sous la même cote "pf" tous les petits formats (in 16, 18, 24, 32...) vu leur faible nombre¹ .

Les cotes réserve commencent à Nevers comme ailleurs par "R", se poursuivent par la mention du format (pf, 12, 8°, 4°, F°) et s'achèvent par le numéro d'ordre sur le registre de la réserve qui suit, autant que possible, celui du registre général. Dans le cas de monographies en plusieurs volumes, s'ajoute une subdivision introduite par une parenthèse et indiquant par le numéro d'ordre de l'unité physique :

par exemple : [R8°-136(2

b) Le registre

Nous avons choisi à Nevers pour la réserve le modèle de registre suivant :

- Une colonne portant la cote réserve.

¹29 n° d'inventaire

- Une colonne présentant la forme d'autorité du nom de l'auteur (nous verrons plus loin comment nous l'avons choisi) et le titre de l'ouvrage, du moins sa partie significative, abrégé au besoin

par exemple : "Jacobi Vanierius e societate Jesu, Praedium rusticum. Nova editio auctior et emendatior" fut noté VANIERI, Jacques, Praedium rusticum.

-Une colonne avec le nombre de volumes de l'ouvrage.

-Une colonne avec l'ancienne cote.

- Enfin une colonne où, pour la compréhension et la vérification du travail de mise en réserve, nous avons porté en quelques mots le ou les critères efficace pour l'ouvrage concerné.

c) Inscription de la cote et estampillage

La nouvelle cote réserve doit être portée dans le volume au crayon à papier, si possible au verso de la page du faux titre ou à défaut au verso de celle du titre.

Les ouvrages sortis du magasin général pour être versés à la réserve portent déjà l'estampille de la bibliothèque. On a souvent omis, cependant la problème des illustrations. Il est nécessaire, pour dissuader le vol, d'estampiller *chaque illustration*; pas avec n'importe quoi, et pas n'importe où. Il semble qu'il faille préférer le tampon en cuivre qui permet une gravure plus fine et moins appuyée que le caoutchouc. Compte tenu de cette finesse, on peut se limiter à une estampille de moins d'un centimètre. Quant à nous, nous opterions pour un tampon rectangulaire plus discret qu'un tampon ovale. En effet chaque illustration devant être estampillée sur le recto¹, on a tout intérêt, pour ne pas la défigurer à poser le tampon sur un coin du cadre gravé; le rectangle sur le coin assure une discrétion optimale. Il faut par contre prendre garde à ne pas cacher une mention de responsabilité.

¹ On peut toujours coller sur un carton une illustration estampillée sur le verso.

d) Fantômes dans le magasin général

Quand, et ce fut notre cas à Nevers, les transformations de cotes du catalogue, ou le nouveau catalogage, ne peuvent se faire dans le même temps que la création de la réserve, il faut, pour retrouver les ouvrages déjà recotés et déménagés recourir aux fantômes installés dans le magasin général.

2) Le catalogage

Le temps nous ayant manqué, nous avons dû nous contenter de préparer le futur catalogage en réglant le maximum de questions préalables.

a) Les préalables

— Identification

Il s'agit d'identifier un auteur ou un ouvrage dont manque la page de titre, ou même encore, et le problème est plus simple, une édition. Ce travail s'effectue grâce aux bibliographies ou au catalogue général de la Bibliothèque nationale.

— Forme d'autorité

Quand l'auteur est identifié il faut choisir la forme d'autorité de son nom. La bibliothèque de Nevers n'est pas un établissement spécialisé dans la recherche, aussi avons-nous choisi une liste d'autorités simple même si elle peut apparaître contestable : celle du catalogue général de la Bibliothèque nationale.¹. Nous préconisons bien sûr un renvoi des autres formes dans le catalogue.

¹Cette liste des vedettes-auteurs est effectivement contestable parce qu'elle ne suit pas une politique fixe : elle francise le nom de certains auteurs étrangers et pas d'autres. Outre qu'elle propose une liste immédiatement compréhensible nécessaire pour un établissement qui n'est pas voué avant tout à la recherche, précisons néanmoins qu'elle offrait le grand intérêt d'être à Nevers la seule disponible.

— Reliures armoriées

Il est indispensable dans une réserve que le plus grand nombre de reliures armoriées soient identifiées. Avouons que sans les manuels adéquats, le travail n'est guère aisé¹. Nous n'avons pu, à Nevers identifier que quelques armes avec un armorial du Nivernais² (donc les familles et ecclésiastiques de la région) et un armorial de France³ classé au patronyme (donc uniquement les personnages de sang royal).

— Mentions d'appartenance

Le problème se pose dans les mêmes termes pour les *ex-libris* armoriés muets. Pour les autres, ainsi que pour les *ex-dono* (gravés ou manuscrits), nous nous sommes contentés, de transcrire le texte en précisant la forme ordinaire du nom quand celui-ci était traduit (en latin le plus souvent) ou abrégé⁴.

— Mentions manuscrites

On ne peut en revanche retranscrire les mentions manuscrites souvent trop longues. Nous nous sommes limité à les signaler et à les identifier quand nous trouvions un *ex-libris* ou un *ex-dono* de la même main.

— Illustrations

Puisque nous avons choisi de verser à la réserve tous les ouvrages illustrés, le catalogage se doit de mentionner tous les illustrateurs identifiables. Quand une estampe est signée on identifiera son ou ses auteurs dans l'ouvrage de BENEZIT par exemple, tout en sachant que les notices sont souvent pour le moins approxima-

¹Au moins : OLIVIER, HERMAL, ROTON, *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*; et RENESSE, *Dictionnaire de figures héraldiques*

²SOULTRAIT, *Armoiral de l'ancien duché de Nivernais - Armoiral ecclésiastique du Nivernais*

³JOUGLA de MORENAS, *Grand armorial de France*

⁴Nous fûmes aidés en cela par les biographies régionales: DESFORGES, *Biographies nivernaises*; MASSE, *Essai de bibliographie nivernaise*

tives¹, quand on en dispose. Quand elle est signée par des initiales on peut les identifier grace au travail de NAGLER². Quand enfin elles sont anonymes on peut essayer de découvrir leur auteur avec les répertoires de livres à figures³, mais les chances sont beaucoup plus minces.

Concrètement, en attendant le catalogage, nous avons réuni tous ces renseignements sur un bordereau provisoire, glissé dans le volume. Celui-ci porte l'ancienne et la nouvelle cote, le nom de l'auteur si la forme d'autorité retenue n'est pas celle de la page de titre, et les notes sur les références bibliographiques, l'édition, l'illustration, l'appartenance ou encore la reliure, notes entièrement rédigées.

b) Catalogage manuel

L'ancien catalogue de Nevers n'est plus, comme beaucoup, aux normes en vigueur. Il faut donc refaire entièrement le catalogue au moins pour les quelques mille ouvrages de la réserve. Si la solution retenue est celle du catalogage manuel, il faut suivre la norme Z 44 074. Nous n'avons pu cataloguer entièrement qu'une centaine d'ouvrages; ce fut suffisant pour vérifier qu'il faut particulièrement développer les notes, surtout celles qui touchent l'exemplaire. C'est pour cette raison que nous avons préféré, sur le bordereau, préparer cette partie de la notice plutôt que la zone du titre par exemple. Par contre, et c'est l'avis de M. Toulet, on peut s'épargner le fastidieux travail du relevé de l'empreinte dont on ne voit plus guère aujourd'hui l'intérêt, et réserver le relevé des signatures aux ouvrages incomplets.

Il faut prévoir au moins deux fichiers : un fichier auteurs/titres anonymes, alphabétique, et un fichier illustrateurs, alphabétique lui aussi⁴. On peut songer

¹ *Dictionnaire critique et documentaire des peintres sculpteurs et graveurs...*

² *Die Monogramisten...*

³ Voir Bibliographie, "Traitement et identification".

⁴ Ce second fichier peut tout à fait être fondu dans le premier.

aussi à un fichier des imprimeurs libraires classés par siècle puis par ordre alphabétique. Pourtant, Nevers n'étant pas au premier chef un établissement de recherche, il nous semble qu'on peut s'épargner ce dernier travail. Il est un moyen qui permettrait de multiplier aisément les points d'accès : c'est l'informatisation.

c) Catalogue informatisé

L'énorme avantage du catalogue informatisé appliqué aux fonds anciens consiste à éviter la multiplication des fichiers (chronologique, illustrateurs, imprimeurs...) par la multiplication des points d'accès. Mais si la Bibliothèque nationale a adapté, et d'une manière qui nous a semblé pratique et précise, le format Inter Marc au livre ancien, rien n'est à ce jour réalisé pour le format Unimarc¹. Nous avons, au début de notre stage, tenté de faire une adaptation "maison" des champs destinés aux monographies modernes. D'une part, nos résultats ne furent guère concluants, d'autre part il nous a semblé évident, dans l'optique d'un catalogue collectif auquel il faudra bien parvenir un jour, que toutes les bibliothèques saisissent selon les mêmes règles. Si à Nevers, et nous le souhaitons, la solution informatique est retenue, il faudra attendre que le groupe d'étude réuni autour de GEAC ait donné ses conclusions. Comme nous l'avons dit, l'informatisation a pour but d'améliorer le service du lecteur par la multiplication des points d'accès; cependant elle nous semblerait incomplète, ainsi qu'à de nombreux chercheurs, si elle n'incluait une indexation matière. En effet, celle-ci leur permettrait de découvrir des ouvrages oubliés par les bibliographies spécialisées qu'il a pu consulter. Il est vrai qu'il existe de nombreux problèmes quant à cette indexation : la mise au point d'un thesaurus adéquat puisqu'il est évidemment impossible d'employer la liste d'autorités Rameau, ou encore la limite à fixer, comme pour les monographies modernes, entre ce qu'on indexe et ce qu'on n'indexe pas (la fiction). La forme de la vedette pourra facilement suivre les recommandations de la norme Z

¹ Un groupe d'étude, sous l'égide de GEAC se réunit depuis peu de temps pour mettre au point cette adaptation.

44 070. Notre propos ici n'est pas de jeter les bases, aussi modestes soient-elles, de cette indexation, mais d'insister sur son utilité, voire sur sa nécessité. Et c'est ici qu'une petite réserve comme Nevers peut avoir un rôle, celui de l'expérimentation. En effet, un corpus de mille numéros d'inventaire peut être un échantillon parfait pour expérimenter non seulement le futur format Unimarc livre ancien mais encore la possibilité et l'efficacité d'une indexation matière.

B) LA COMMUNICATION

1) Le public

Si une grande bibliothèque de recherche peut restreindre l'accès de sa réserve aux seuls chercheurs autorisés, il ne semble pas qu'une petite bibliothèque municipale d'une ville sans université comme Nevers le puisse, puisque le public pour les ouvrages concernés est alors constitué d'érudits locaux, d'amoureux des livres et d'enseignants. Ainsi l'adéquation entre la qualité du document et la qualité du demandeur dont parle J.-M. Arnoult¹ perd de son sens, et la restriction, de sa légitimité.

2) Le document

De la même façon se pose le problème du refus de communication. Il est recommandé par exemple de ne pas donner en consultation un volume dont la couverture est si desséchée que l'ouvrir l'éclaterait irrémédiablement, ou plus généralement tout ouvrage à qui, pour diverses raisons, la lecture serait fatale. Ce sont là saines mesures de conservation, mais examinons de plus près leur portée. Comme, au reste, la restriction du public, la restriction de la communication peut avoir des conséquences fâcheuses en termes d'image, dans la mesure où la bibliothèque n'a

¹ARNOULT, Jean-Marie, "Conservation et communication", p.202.

aucun intérêt à apparaître comme un lieu d'exclusion, surtout dans le cas d'un établissement municipal. La bibliothèque est la vitrine d'une municipalité : une mauvaise image, outre qu'elle nuit à la première, rejait immanquablement sur la seconde. On voit donc que les devoirs du bibliothécaire sont quelquefois contradictoires et que la plus grande circonspection lui incombe¹.

En tout état de cause, il ne faut jamais refuser la communication d'un document sans proposer au demandeur un substitut (microformes le plus souvent).

Le cas du prêt entre bibliothèques de documents de la réserve est par contre, selon nous, rapidement réglé. On connaît trop la Poste, et souvent trop peu la bibliothèque emprunteuse pour expédier un ouvrage rare ou précieux. La question doit cependant être repensée s'il s'agit d'une demande pour une exposition présentant toutes les garanties de sécurité, la bibliothèque ayant tout intérêt à faire connaître son patrimoine *extra muros*.

On le voit une fois de plus, le rôle d'un responsable de réserve est de concilier des préoccupations souvent contradictoires et donc de faire preuve de diplomatie, c'est à dire de b n volence et de fermet .

3) Les conditions de communication

La premi re mesure est sans doute un peu polici re mais n cessaire : demander aux lecteurs qui ne sont pas des vieux habitu s de la maison de bien vouloir d poser une pi ce d'identit  qui leur sera rendue apr s v rification de l'ouvrage consult .

a) Le lieu

L'id al est de disposer d'une salle   part pour la consultation des ouvrages de r serve. Ceci n'est gu re possible   Nevers. Le syst me adopt  depuis longtemps

¹ Parfois m me de l'ing niosit , citons le cas du conservateur de la r serve de tel  tablissement qui, pour ne pas refuser l'acc s   un manuscrit tr s endommag  en a lui-m me tourn  les pages pour le lecteur.

pour les manuscrits et les incunables, et qui sera sans doute étendu à la réserve tout entière, est de communiquer l'ouvrage sur une des tables de la salle d'étude, en faisant surveiller la consultation par un employé qu'on fait asseoir à la même table. Cette solution possède un avantage évident de sécurité (à la condition que l'employé en question soit sensibilisé aux problèmes de la communication de livres anciens) : elle n'est pas forcément très plaisante pour le lecteur. Parmi toutes les autres possibilités, une nous paraîtrait applicable à Nevers : ne pourrait-on installer une table consacrée exclusivement à la réserve contre le bureau du responsable de la salle? La surveillance serait tout aussi efficace et moins indiscreète.

b) Le matériel

Les ouvrages de réserve réclament, pour la consultation, un peu de matériel : pensons aux reliures précieuses, grands formats, livres lourds... Il faut prévoir un lutrin recouvert de feutre¹, et un carré de feutre pour poser les reliures précieuses. Il va de soi que seul l'usage du crayon à papier est autorisé pendant la consultation. Evidemment cette "mise en scène" a pour but de préserver l'ouvrage, mais elle recherche aussi un effet plus psychologique sur le lecteur : la prise de conscience par ce dernier du caractère précieux et de la fragilité du document qu'il consulte.

c) Le nombre d'ouvrages consultés

Compte tenu du peu de consultations d'ouvrages tirés de la réserve, il serait ridicule de vouloir, comme les grands établissements de recherche, limiter le nombre de communications. Il est préférable de ne pas donner trop d'ouvrages en même temps, ne fût-ce pour éviter les piles toujours dangereuses. Après la consultation on procèdera à une vérification minutieuse des volumes, si possible devant le lecteur et avant de lui rendre sa pièce d'identité, le cas échéant.

¹Le service technique de la ville confectionnera facilement cet instrument

C) MISE EN VALEUR

Une réserve, comme nous l'avons dit dans notre introduction, n'a de sens que si, parallèlement à sa mission de conservation, elle a vocation de mettre en valeur ce qu'elle conserve, de faire connaître à la collectivité, propriétaire de ces fonds, le patrimoine qu'elle contient et les richesses qu'elle renferme.

La première étape de cette mise en valeur touche la diffusion du catalogue.

1) La diffusion du catalogue

Il est évidemment indispensable d'informer les autres bibliothèques des fonds de la réserve de Nevers; au moins la Bibliothèque nationale¹ et les bibliothèques de la région². Deux cas se présentent selon que le catalogage adopté est informatisé ou manuel.

a) manuel

Editer une plaquette de mille notices n'est pas, pour un service municipal chose bien ruineuse. Nous préconiserions donc la reproduction du catalogue en vue d'une diffusion professionnelle, même réduite. Comme pour d'autres domaines, force est de constater que le catalogue informatisé présente, ici encore, beaucoup plus d'avantages.

b) informatisé

La solution du réseau serait la meilleure puisqu'elle permettrait à toutes les bibliothèques connectées d'accéder immédiatement à tous les fichiers. Néanmoins, puisque le format Unimarc n'est pas encore adapté au livre ancien, on ne peut envisager un tel réseau à moyen terme.

¹ Il est question que la Bibliothèque Nationale de France procède à une conversion rétrospective des catalogues de Nevers. Au cas où cette solution serait retenue notre paragraphe deviendrait caduc.

² Dijon, bien sûr, mais aussi Auxerre, Bourges, Moulins.

2) La presse

Pour faire connaître la réserve sur une plus grande échelle, pour présenter en fait au public, s'imposent deux moyens : la presse et les expositions, liées puisque c'est bien au travers des expositions, ou de toute autre manifestation, que l'on peut intéresser les journalistes qui, par leurs articles feront visiter, ou à tout le moins connaître l'existence, de la dite exposition. Nevers a été "lancée" dans la presse, régionale mais surtout nationale, à l'occasion du dépôt de 14000 ouvrages que le Président de la République y a fait, dépôt provenant de sa bibliothèque personnelle ou de cadeaux reçus dans l'exercice de ses fonctions. La bibliothèque doit donc profiter au maximum de cette médiatisation et faire connaître, au moins dans la presse régionale, sa réserve. Nous avons eu, quant à nous, deux rendez-vous avec la presse locale : le premier, au début de notre stage, s'est traduit par un article annonçant la création de la future réserve et exposant ses grands principes; l'autre, à la fin, fut l'objet de deux articles exposant nos résultats et signalant les plus belles pièces de la réserve constituée. Il serait souhaitable que cet effort se poursuive, d'une part au travers du supplément dimanche de la presse locale qui présente un traitement plus "magazine" de l'information, et pourquoi pas grâce au "gratuit" que ne doit pas manquer de diffuser la mairie de Nevers. L'opportunité en serait excellente à l'occasion d'une exposition par exemple.

3) L'exposition

L'exposition, et son corollaire *indispensable* le catalogue d'exposition, est devenu aujourd'hui le moyen privilégié de mise en valeur d'un fonds et le meilleur vecteur de notoriété d'une bibliothèque. Pour la première exposition tirée de la réserve de Nevers, il nous semble qu'il ne faudrait pas choisir de thème particulier, mais réunir les plus belles pièces, quel que soit le caractère précis qui les fait rares : reliure, édition originale, illustrations, marque d'appartenance... Quelques suggestions d'intitulés : "les richesses de la bibliothèque de Nevers" ou encore "La

réserve sort de sa réserve". Nous nous tenons bien entendu à la disposition de la bibliothèque pour le montage de cette manifestation.

CONCLUSION

A bien y penser, la grande évolution des réserves depuis quelques années réside moins dans les critères, qui, malgré la récente prise en compte de la raréfaction et de la fragilité n'ont guère changé, que dans la prise de conscience de la totalité de la mission d'une réserve : préserver, conserver, et concomitamment mettre en valeur. Il faut aujourd'hui continuer à améliorer les critères de choix et les conditions de conservation, mais aussi, et surtout, car il y a là un réel retard, faire porter les efforts sur cette mise en valeur : catalogues complets et facilement accessibles, manifestations permettant de faire découvrir au plus grand nombre le patrimoine oublié — ou trop longtemps caché. Non, la réserve n'est plus un lieu où l'on cache, où l'on soustrait, mais où, au contraire, l'on montre : un lieu de *découverte*. Cette évolution ferait, et c'est le revers de la médaille, la mission de conservation plus ardue, si les techniques, comme nous l'avons exposé, n'étaient maintenant très fiables, et ne rendaient considérablement plus sûre la préservation des documents.

La réserve de Nevers bénéficiant justement de ces excellentes conditions de conservation, possède donc la chance de pouvoir faire porter tous ses efforts futurs pour la réserve sur la mise en valeur. Mais avant d'évoquer les perspectives d'avenir, présentons le résultat de nos trois mois de stage.

La réserve que nous avons constitué, entièrement déménagée dans son nouveau local, compte aujourd'hui 994 n° d'inventaire pour 1780 volumes et 75m. linéaires.

Pour la répartition des n° d'inventaire par format voir ANNEXE A,

Pour la répartition des volumes par format voir ANNEXE B,

Pour la répartition des n° d'inventaire par critère voir ANNEXE C¹.

Les caractéristiques thématiques de la réserve correspondent à celles des fonds : une large majorité d'ouvrages touchant la religion (liturgie, para-liturgie, théologie, patristique, canon, hagiographie, édification), puis viennent l'histoire, le droit, les sciences, et enfin les lettres, parentes pauvres de Nevers.

Une réserve ne s'achève pas en un peu plus de trois mois. Notre rôle était de la commencer, de parvenir à une première étape cohérente : ce début de réserve comprend les ouvrages présentant les critères énoncés dans II, C) Les critères. Cependant un critère comme l'intérêt du texte, en l'absence de bibliographies spécialisées, dépend de la sensibilité de celui qui effectue le tri. Ainsi sommes-nous conscient que si, par notre formation nous fûmes armés pour choisir les ouvrages de lettres ou d'histoire, nous étions passablement démunis concernant par exemple le droit civil ou la médecine. Il est donc très clair pour nous qu'il faut à la réserve d'autres personnes, apportant leurs connaissances, révisant nos critères. C'est là la première et la plus importante des perspectives d'avenir.

La seconde tient à l'élargissement des fonds d'origine de la réserve : en un peu plus de trois mois nous n'avons eu le temps de passer au crible que les trois fonds anciens. Restent à trier le fonds moderne et le fonds nivernais, en adaptant les critères, cela va sans dire..

Une autre perspective consiste dans le catalogage. Nous ne saurions trop, une nouvelle fois, conseiller d'attendre l'adaptation au livre ancien du format Unimarc, et d'envisager l'expérience, qui sera profitable à tous les établissements, de l'indexation matière².

Enfin, évoquons à nouveau une exposition de la réserve, sans doute moins sérieuse que le catalogage qui rendra d'irremplaçables services au chercheur, mais

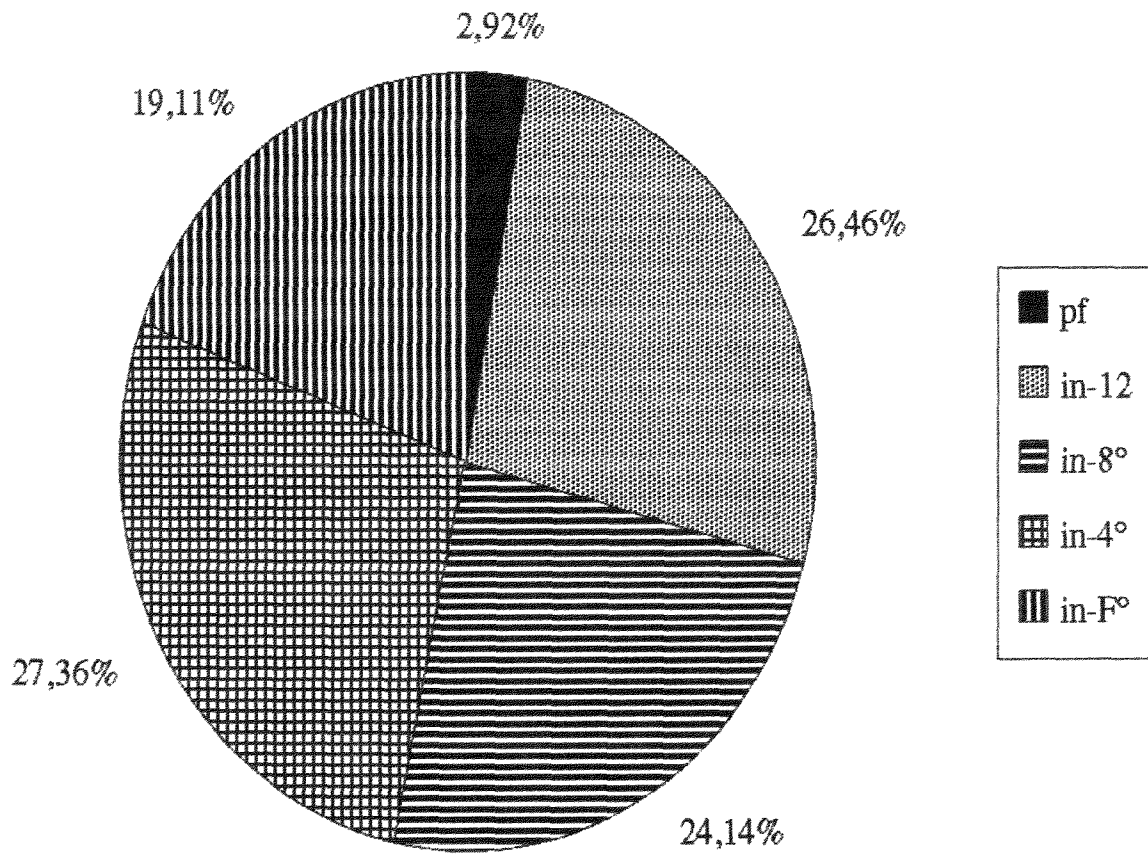
¹ Chaque numéro d'inventaire pouvant présenter plusieurs critères de mise en réserve, on ne s'étonnera pas d'obtenir plus de 100%.

² Pourquoi ne pas demander, une prochaine année, à un stagiaire de l'ENSSIB de réfléchir à cette question et plus particulièrement au thésaurus?

qui fera tout pour intéresser et enrichir tout visiteur, et, somme toute, c'est là aussi la vocation d'une bibliothèque.

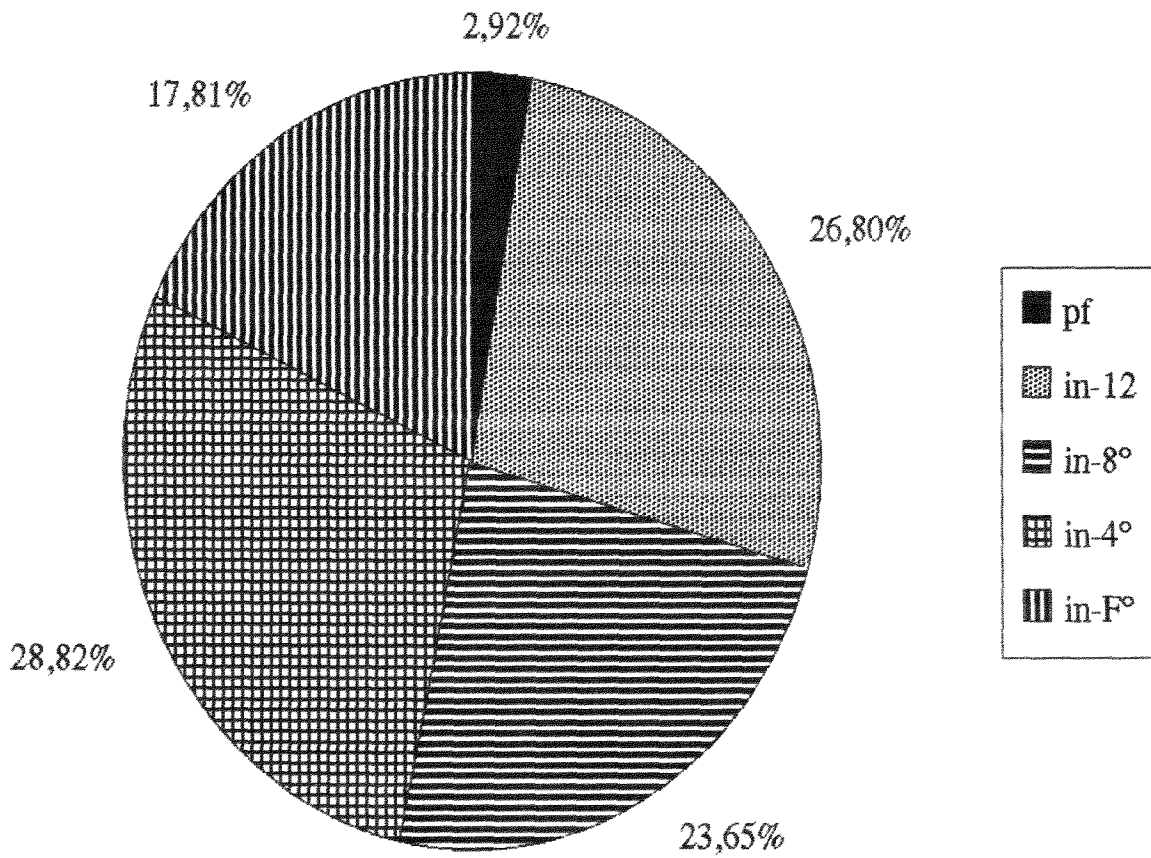
ANNEXE A

POURCENTAGE DES N° D'INVENTAIRE PAR FORMAT



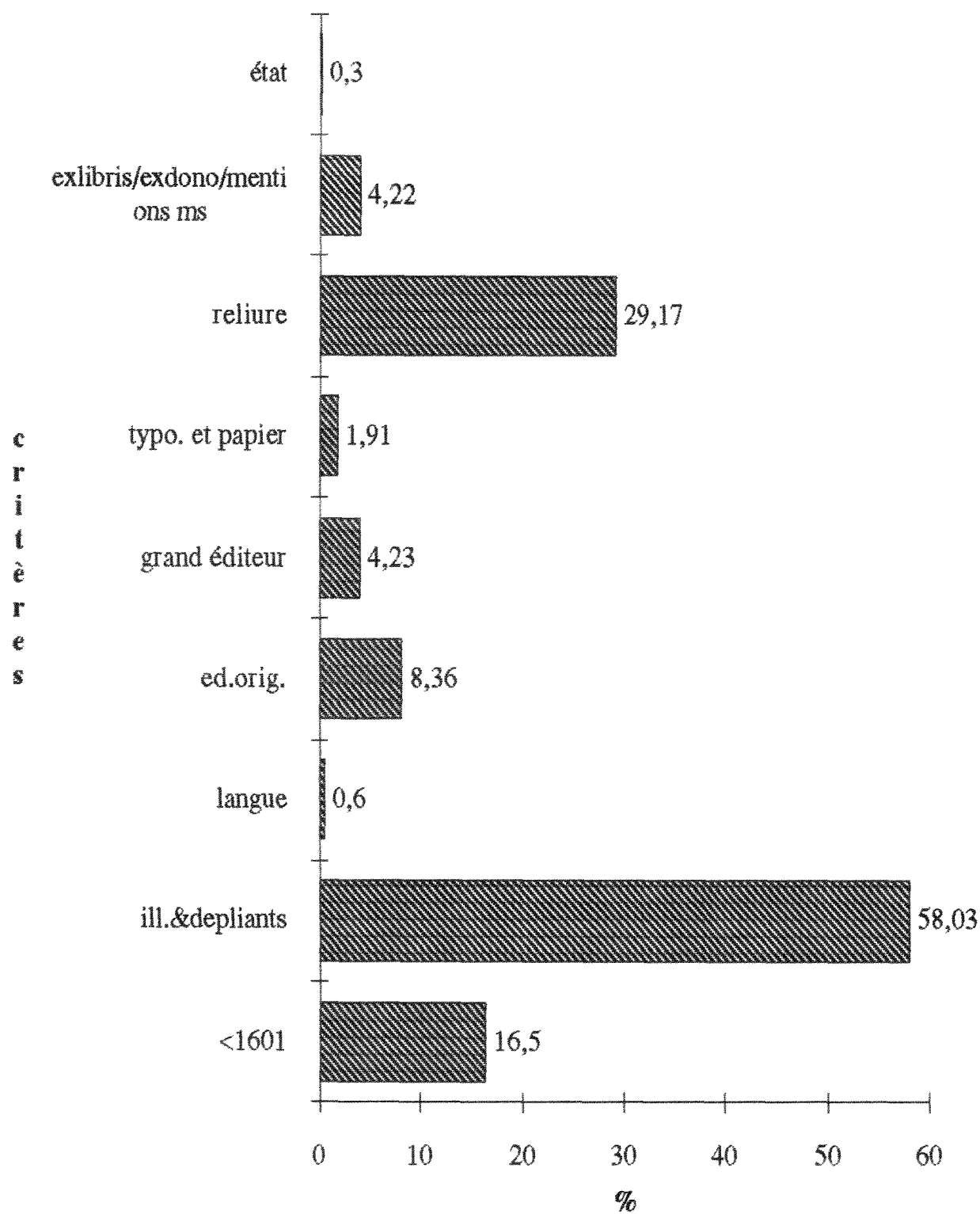
ANNEXE B

POURCENTAGE DES VOLUMES PAR FORMAT



ANNEXE B

POURCENTAGE DES N° d'INVENTAIRE PAR CRITERE



BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie ne constitue en aucun cas la somme des ouvrages dont nous nous sommes servi pour la création de la réserve de la bibliothèque de Nevers, mais une liste que nous avons monté et commencé de dépouiller avant le stage, réunissant les documents qui nous semblaient nécessaires ou utiles à un tel travail.

OUVRAGES GENERAUX ET MANUELS

ADHEMAR, J. dir. *La gravure*. Paris : PUF, 1980 (Que sais-je? n°135).

ASSOCIATION DE L'ENSB. *Les fonds anciens des bibliothèques françaises* : journées d'étude Villeurbanne 13, 14, 15 novembre 1975. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1976.

ARNOULT, Jean-Marie. Conservation et communication. In DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983.p.199-208.

BERSIER, E. *La gravure. Les procédés. L'Histoire*. Paris : Berger-Levrault, 1963.

BREILLAT, Pierre. *Les réserves précieuses dans les bibliothèques*. Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques. vol XIX, 1965. p.186-207; p.270-283.

CHARON, Annie. BLECHET, Françoise. Ouvrages de référence pour le traitement et l'exploitation des livres anciens. In DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983.p.29-63

DEVAUX, Yves. *Histoire du livre, de la reliure et du métier de relieur au fil des siècles*. Paris : Technorama, 1983.

-. *Dorure et décoration des reliures*. Paris : Fessain et Tolra, 1986.

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983.

GUIGNARD, J. *Le livre au XVIIème siècle*. Paris : Le cercle de la librairie, 1953-1954.

-. *Le livre au XVIIIème siècle*. Paris : Le cercle de la librairie, 1954.

GUY, Fabienne. *Les réserves dans les bibliothèques françaises : un service comme un autre?* mémoire de DESS direction des projets culturels, ENSB, Université des sciences sociales Grenoble II, 1990. 122 p. dactylographiées.

JOLLY, Claude. dir. *Histoire des bibliothèques françaises*. Paris : Promodis; Cercle de la librairie, 1989-1992. 4 vol. II : *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime*.

MANGIN, Marie-Claire. L'ex-Libris. In DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983.p.161-176.

MARTIN, H.-J. dir. *Histoire de l'édition française*. Paris : Promodis, 1983-1986. 4 vol. I : *Le livre conquérant*. II : *Le livre triomphant*.

PASTOUREAU, Michel. *Traité d'héraldique*. Paris : Picard, 1973.

-. Les reliures armoriées. In DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en*

valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises.
Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983.p.151-159.

SGARD , Jean. dir. *Dictionnaire des journaux.* Paris : Universitas, 1991. 2 vol.

THUILLIER, Guy. *L'histoire d'une bibliothèque : la bibliothèque municipale de Nevers de 1790 à 1940. documents inédits.* Nevers : Bibliothèque municipale de Nevers, mairie de Nevers, 1983.205 p. dactylographiées.

TOULET, Jean. *Introduction à la reliure française du XVème au XVIIIème siècle.* Paris : Bibliothèque Nationale, 1973.

-. La restauration des livres. *In* DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises.* Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983.p.83-95.

VEDRINE, M. *200 références pour le livre ancien : du manuscrit à 1900.* 2ème ed. rev.et augm. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1990.

VEYRIN-FORRER, Jeanne. Les divisions de livres rares dans les bibliothèques de six villes américaines. *Bulletin des bibliothèques de France.* Nov 1979, t. 24, n° 11, p.513-525.

-. Les réserves. *In* DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises.* Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983. p.65-82.

WEILL, Catherine. *Une réserve sans livres précieux? La bibliothèque Forney à Paris.* mémoire de DESS direction des projets culturels, ENSB, Université des sciences sociales Grenoble II, 1990. 86 p. dactylographiées.

BIBLIOGRAPHIES, CATALOGUES ET REPERTOIRES

ARBOUR, Roméo. *L'ère baroque en France : répertoire chronologique des éditions de textes littéraires*. Genève : Droz, 1977-1980. 3 vol.

BARBIER, Antoine-Alexandre. *Dictionnaire des ouvrages anonymes*. 3ème ed. Paris : Daffis, 1872-1879. 4 vol.

BOHOTTA, H. *Catalogus Missalium... ab anno 1474 impressorum*. London : Quaritch, 1928.

BRUNET, Jacques-Charles. *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. 5ème ed. Paris : Firmin Didot, 1860-1865. 8 vol.

CARTERET, L. *Le trésor du bibliophile romantique et moderne (1801-1875)*. Paris, 1924-1928. 4 vol.

CIORANESCU, Alexandre. *Bibliographie de la littérature française du XVIème siècle*. Paris : C. Klincksieck, 1959.

-. *Bibliographie de la littérature française du XVIIème siècle*. Paris : C.N.R.S., 1965-1966. 3 vol.

-. *Bibliographie de la littérature française du XVIIIème siècle*. Paris : C.N.R.S., 1969.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. Paris : Imprimerie nationale, 1897-1981. 231 vol.

DESFORGES. *Biographies nivernaises*. [s.d.] ms conservé à la bibliothèque de Nevers.

GRAESSE, Jean-Georges Théodore. *Trésor des livres rares et précieux ou nouveau dictionnaire bibliographique*. Dresde : Kuntze, 1859-1869. 7 vol.

HAEBLER, Konrad. *Handbuch der Inkunabelkunde*. Leipzig : K.W. Hiersemann, 1925.

KOMMISSION FÜR DEN GESAMTKATALOG DER WIEGENDRUCKE.
Gesamtkatalog der Wiegendrucke. Leipzig : K.W. Hiersemann; Stuttgart : A.
Hiersemann, 1925-1978. 8 vol.

LORENZ, O. JORDELL, D. *Catalogue général de la librairie française*. Paris,
1867-1945. 34 vol.

MASSE. *Essai de bibliographie nivernaise*. [s.d.]. ms conservé à la bibliothèque de
Nevers.

PELLECHET, Marie. POLAIN, Marie-Louis. *Catalogue général des incunables
des bibliothèques publiques de France*. Paris : A. Picard, 1897-1909. 3 vol.(
Interrompu à "Gregorius Magnus". La fin est éditée chez Kraus à New-York).

QUERARD, Joseph-Marie. *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique
des savants, historiens et gens de lettres de la France ainsi que des littérateurs
étrangers qui ont écrit en français plus particulièrement pendant les XVIIIème et
XIXème siècle*. Paris : Didot, 1827-1864. 12 vol.

-. *Les supercheries littéraires. Galerie des écrivains français de toute l'Europe qui
se sont déguisés sous des anagrammes, des astéronymes, des cryptonymes, des ini-
tialismes, des noms littéraires, des pseudonymes facétieux ou bizarres*. 2ème ed.
Paris : Daffis, 1869-1870. 3 vol.

Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIème siècle.
Baden-Baden : V. Koerner, 1968-1980.30 livraisons (bibliotheca bibliographica
aureliana).

Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIème. Baden-
Baden : V. Koerner, 1978- .(bibliotheca bibliographica aureliana).

TCHEMERZINE. *Bibliographie d'éditions originales et rares d'auteurs français
des XVème, XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles*. Hermann, 1977. 5 vol.

WELLER, E. *Dictionnaire des ouvrages français portant de fausses indications
des lieux d'impression et des imprimeurs depuis le XVIème siècle jusqu'aux temps
modernes*. Hildesheim : G. Ohm, 1960. 3 vol.

LA CONSERVATION

Fonds anciens, techniques modernes : les bibliothèques face à leur patrimoine : Actes des journées d'étude de Toulouse, 7-8 juin 1986. Cercle d'étude des bibliothécaires des régions Aquitaine Languedoc, CEBRAL, 1986.

ADAM, C. *Restauration des manuscrits et des livres anciens.* Puteaux : EREC, 1984.

BARBIER, F. A propos d'un colloque récent : les fonds anciens des bibliothèques, problèmes et techniques de valorisation. *Revue française d'histoire du livre*, 25, 4ème trimestre 1979.

BAYNES-COPE, A.D. *Caring for books and documents.* London : British Museum Publications, 1981.

La Conservation : un défi à la profession. *Museum*, 1 (1982).

La Conservazione dei documenti d'archivio e di biblioteca. Roma : Istituto Centrale per la patologia del libro, 1982.

DUREAU, Jeanne-Marie. ARNOULT, Jean-Marie. La conservation du patrimoine documentaire français. *Argus* (Québec), 3-4 (1981), p.52-58

IPERT, Stéphane. ROME HYACINTHE, Michèle. *Restauration des livres.* Paris : Office du livre, 1987.

LABARRE, Albert. Traitement matériel de livres et sécurité des collections. In DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises.* Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983.p.59-63.

LIENARDY, Anne. VAN DAMME, Philippe. *Inter folia : manuel de conservation et de restauration du papier.* Bruxelles : Institut royal du patrimoine artistique, 1989.

MORROW, Carolyn Clark. *Conservation treatment procedures, a manual of step-by-step procedures for the maintenances and repair of library materials*. Littleton (Colorado), Libraries Unlimited, 1982.

SCHWARTZBURG, Susan G. *Perserving library materials, a manual*. Metuchen (N.J.) : The scarecrow Press, 1980.

WÄCHTER, Otto. *Restaurierung und Erhaltung von Büchern, Archivalien und Graphiken*. Wien; Köln; Graz : Hermann Böhlaus, 1977.

LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE, L'IDENTIFICATION, LA COMMUNICATION ET LA MISE EN VALEUR

AGENCE FRANCAISE POUR LA NORMALISATION. *NF Z 44-061 : Documentation, catalogage, forme et structure des vedettes noms de personne, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés*. Paris : AFNOR, Juin 1986.

- *NF Z 44-062 : Documentation, classement des noms propres étrangers comportant des particules ou d'autres éléments accessoires*. Paris : AFNOR, juillet 1963.

- *NF Z 44-074. Documentation, catalogage des monographies anciennes, rédaction de la description bibliographique*. Paris : AFNOR, octobre 1986.

BENEZIT, E. *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*. nouvelle edition. Paris : Gründ, 1976. 10 vol.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Manuel de catalogage automatisé des livres anciens en format intermarc*. Paris : Bibliothèque nationale, 1987 (Etudes guides et inventaires n°6).

BREILLAT, Pierre. Les expositions temporaires dans les bibliothèques. *Bulletin UNESCO à l'intention des bibliothèques*, vol XXI, n°1 janv.-fevr.1967, p.2-10.

BRUN, Robert. *Le livre français illustré de la Renaissance. Etude suivie du catalogue des principaux livres à figures du XVIème siècle*. Paris : A. et J. Picard, 1969.

CAVE, Roderick. *Rare books librarianship*. 2nd ed. London; Hamden (Connecticut) : Clive Bingley; Linnet Books, 1982.

CHASSANT, A. TAUSIN, Henri. *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques avec figures et une table alphabétique des noms*. Paris : Dumoulin, 1878. Supplément par

COHEN, Henri. *Guide l'amateur de livres à figures du XVIIIème siècle*. 6ème ed. Paris : Rouquette, 1912. avec supplément par

DESCHAMPS, Pierre. *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres*. Paris : Dorbon-Aîné, 1870.

DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE. *Note 72-8972 du 24 octobre 1972 sur la communication des ouvrages rares et précieux et notamment des ouvrages de réserve*.

DUPORTAL, J. *Etude sur les livres à figures édités en France de 1601 à 1660*. Paris : Champion, 1914.

-. *Contribution au catalogue général des livres à figures du XVIIème siècle (1601-1633)*. Paris, 1933.

GOASGUEN, Jean. Les expositions. In DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983. p. 217-223.

GUIGARD, Joannis. *Nouvel armorial du bibliophile : guide de l'amateur des livres armoriés*. Paris : Rondeau, 1890. 2 vol.

JOUGLA de MORENAS, Henri. *Grand armorial de France*. Paris, Editions héraldiques, 1934-1952. 7 vol.

MONGLOND, A. *La France révolutionnaire et impériale (1789-1812), annales de bibliographie méthodique et description de livres illustrés*. Grenoble; Paris, 1930-1936. 9 vol. (Reprint : Genève : Slatkine reprint, 1978).

MULLER, Jean. *Dictionnaire abrégé des imprimeurs éditeurs français du XVIème siècle*. Baden-Baden : Heitz, 1970.

NAGLER, G. K. *Die Monogramisten und die jenigen bekanten Küntzler aller Schulen*. München, 1878-1879. 5 vol. + index 1920.

OLIVIER, Eugène. HERMAL, Georges. ROTON, R. de. *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*. Paris, 1924-1938.

RENESSE, Théodore comte de. *Dictionnaire de figures héraldiques*, Bruxelles : Société belge de librairie, 1894-1903. 7 vol.

REYNAUD, J. *Notes supplémentaires sur le livre à figures du XVIIIème siècle*. Lyon; Genève, 1955.

SOULTRAIT, Georges de. *Armorial de l'ancien duché de Nivernais*. Paris : V. Didron, 1847.

- . *Armorial ecclésiastique du Nivernais*. Paris : Dumoulin, 1874.

TAUSIN, Henri. *Supplément au dictionnaire des devises historiques et héraldiques avec une table alphabétique des noms*. Paris : Emile Chevalier, 1895.

TCHERZINE., Mme Stéphane. TCHERZINE, Avenir. *Répertoire de livres à figures rares et précieux édités en France au XVIIème*. 6ème ed. rev. et corr. Paris : Paul Catin, 1933.

THIEME, U. BECKER, F. *All gemeinen Lexicon der Bildenden Küntzler...* Leipzig : Seemann, 1907-1950. 37 vol.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p.4
PREALABLES	p.6
I LA CONSERVATION DES DOCUMENTS	p.8
A) UN LIEU	p.8
1) Un lieu fermé	p.8
2) Humidité relative & température	p.9
3) Lumière	p.9
a) Extérieure	p.9
b) Intérieure	p.9
4) Accès	p.10
5) Quelques petites choses	p.10
B) CONDITIONNEMENT	p.10
1) Rayonnages	p.10
2) Mise en état et équipement du volume	p.11
II PASSAGE EN RESERVE : METHODE DE TRAVAIL ET CRITERES	p.12
A) TRAVAIL EN RAYON	p.12
B) TRAVAIL SUR BIBLIOGRAPHIES	p.12
1) Ponctuel	p.12
2) Plus général	p.12
C) CRITERES	p.13
<i>DES CRITERES LARGES</i>	<i>p.13</i>
<i>ORGANISATION ET FONDEMENTS DE LA LISTE</i>	<i>p.14</i>
<i>La rareté</i>	<i>p.14</i>
<i>La raréfaction</i>	<i>p.15</i>
<i>La fragilité</i>	<i>p.15</i>
<i>L'intérêt</i>	<i>p.15</i>
1) Paramètre de date	p.16
a) <i>Le terminus ad quem</i>	p.16
b) En composition	p.16
2) Le paramètre touchant le texte et l'édition originale	p.17
3) Le paramètre de l'éditeur commercial	p.18

4) Paramètres touchant l'illustration	p.18
5) Paramètres touchant la typographie et le papier	p.19
6) Paramètres touchant la reliure	p.19
a) La peau utilisée	p.19
b) Le décor	p.20
c) Quelques particularités	p.20
d) Le cas des brochures	p.20
e) Les formats spéciaux et les cas particuliers	p.20
7) Paramètres touchant les mentions d'appartenance et les mentions manuscrites	p.21
a) Les mentions d'appartenance	p.21
b) Les mentions manuscrites	p.21
8) Paramètre concernant l'état	p.21

III TRAITEMENT, EXPLOITATION ET MISE EN VALEUR p.23

A) LE TRAITEMENT p.23

1) Cotation et registre	p.23
a) Cotation	p.23
b) Le registre	p.23
c) Inscription de la cote et estampillage	p.24
2) Le catalogage	p.25
a) Les prélabes	p.25
b) Catalogage manuel	p.27
c) Catalogage informatisé	p.28

B) LA COMMUNICATION p.29

1) Le public	p.29
2) Le document	p.29
3) Les conditions de communication	p.30
a) Le lieu	p.30
b) Le matériel	p.31
c) Le nombre d'ouvrages consultés	p.31

C) MISE EN VALEUR p.32

1) La diffusion du catalogue	p.32
a) manuel	p.32
b) informatisé	p.32
2) La presse	p.33
3) L'exposition	p.33

CONCLUSION	p.35
ANNEXE A	p.38
ANNEXE B	p.39
ANNEXE C	p.40
BIBLIOGRAPHIE	p.41
OUVRAGES GENERAUX ET MANUELS	p.41
BIBLIOGRAPHIES, CATALOGUES ET REPERTOIRES	p.44
LA CONSERVATION	p.46
LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE, L'IDENTIFICATION, LA COMMUNICATION ET LA MISE EN VALEUR	p.47
TABLE DES MATIERES	p.50

1999



BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



801836E